



● DOSSIER DE PRESSE LANCEMENT DU V³ ÉLECTRIQUE

CONTACTS PRESSE

Bordeaux Métropole

Sophie TRACOU

06 07 83 75 17

Benoît JAVOT

05 56 99 85 59 - 06 32 55 15 80

Keolis Bordeaux Métropole

Nathalie LABBE

06 11 72 33 16 - nathalie.labbe@keolis.com

TBM

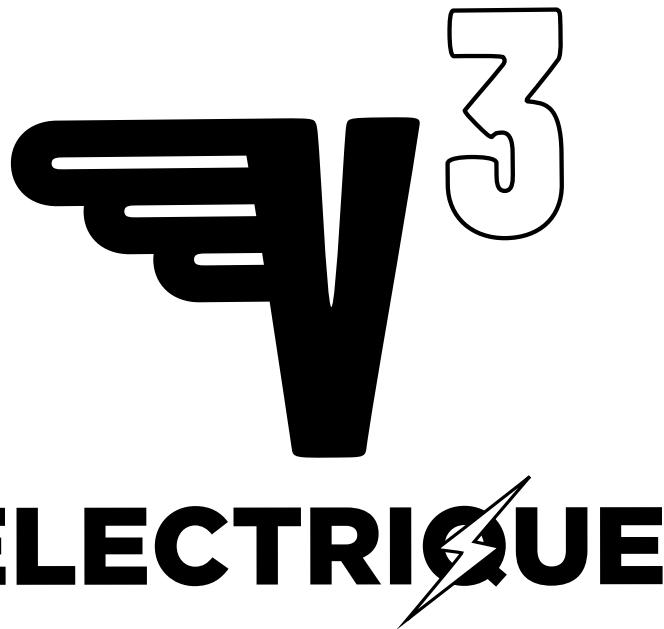
TRANSPORTS
BORDEAUX MÉTROPOLE

Le sens de la ville

 BORDEAUX
MÉTROPOLE



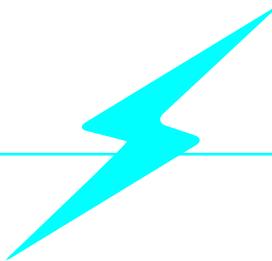
Sommaire



P. 5 • I - L'OFFRE DU V³ ÉLECTRIQUE

P. 8 • II - LA PLACE DU VÉLO AU SEIN DE BORDEAUX MÉTROPOLE

P. 10 • III - LES RÈGLES DE SÉCURITÉ



Près de 1 000 nouveaux vélos V³ (dits VCUB) pouvant accueillir une batterie, sont déployés sur les stations du réseau TBM, soit plus de la moitié des V³ disponibles sur l'ensemble du parc. Chaque vélo peut être utilisé avec ou sans assistance électrique.

Simple et pratique d'utilisation, Bordeaux Métropole et Keolis Bordeaux Métropole, souhaitent ainsi encourager davantage les déplacements urbains à vélo en les facilitant et en rendant pertinente l'utilisation du V³ pour des déplacements plus longs.

L'option V³ électrique ouvre ainsi les portes d'une nouvelle mobilité tout en douceur.



| - L'OFFRE V³ ÉLECTRIQUE : + VITE, + LOIN, + FACILE !

L'assistance électrique apporte une aide significative aussi bien sur terrain plat, pour toute montée mais aussi contre le vent, elle permet d'augmenter son périmètre de mobilité et reste idéal pour terminer son trajet vers son lieu de travail en correspondance avec un tram ou bus.

Pour cela l'offre V³⁺ combinée à un abonnement TBM offre en plus la possibilité de garder le V³ sur son lieu de travail toute la journée sans aucune surtaxe. Ce dernier doit simplement être raccroché à la même station qu'au départ après au maximum 20h d'utilisation.

→ 1. L'abonnement V³ électrique

L'option V³ électrique est uniquement accessible avec un abonnement V³ annuel. Pour cela, il suffit de louer la batterie et le chargeur pour 72€ par an. Elle est réservable dans toutes les agences TBM et sur la e-boutique TBM.

La batterie, vous est livrée sous 7 jours au point relais de votre choix et est accompagnée de son chargeur.



TESTEZ L'OPTION ÉLECTRIQUE !

jusqu'au **31 mai 2019** à
l'espace Quinconces
du lundi au samedi de 10h à 18h

Muni de votre pièce d'identité !

→ 2. Mode d'emploi pour utiliser le V³ électrique

Pour activer l'assistance électrique, il suffit d'installer la batterie amovible à l'avant du panier sur l'un des V³ électrique de la station et de l'allumer, **elle doit être retirée à chaque raccrochage du vélo.**

Cette dernière apporte une aide significative dès l'appui sur la pédale au démarrage, il est donc important d'adapter son comportement et de rester vigilants dès le début du déplacement.

Pour des questions de sécurité, l'assistance électrique se neutralise au-delà de 25 km/h.

La batterie pèse 800g pour une autonomie de 8 à 10 km. Après avoir effectué son trajet il suffit de la recharger en seulement 2h avec le chargeur approprié.

Le principe d'emprunt et de raccrochage du V³ à une station reste identique à celui du V³ classique.

Si l'utilisateur le souhaite, il est bien évidemment possible d'utiliser le même vélo sans l'assistance électrique.



Ne pas oublier de vérifier le bon raccrochage du vélo pour verrouiller le délai d'utilisation du vélo : **diode verte clignotant + BIP long + diode verte en fixe.**

NE PAS OUBLIER D'ENLEVER LA BATTERIE !

Vélo raccroché = location terminée



→ 3. Les outils au service des utilisateurs

Avec les applications « V³ » et la « Bonne Station », vous trouverez toujours la station qu'il vous faut : en temps réel grâce à une carte interactive qui vous indique le nombre de vélos (classiques et électriques) disponibles par station. Pratique pour savoir, en un clic, où déposer ou emprunter votre V³.



Jusqu'à 12 h à l'avance grâce à V³ Prédic' !

Par exemple : le soir, vous consultez votre appli et vous pouvez savoir à quelle station vous aurez le plus de vélos le lendemain !

L'info temps réel

● Allo V³ à votre écoute

09 69 39 03 03 (APPEL NON SURTAXÉ)

Besoin d'un renseignement ou déclarer un dysfonctionnement.
Du lundi au samedi de 8h à 20h
Le dimanche et jours fériés de 10h - 13h / 14h - 19h



● Par courrier

V³ Immeuble porte de Bordeaux
12 boulevard Antoine Gautier
CS 31211
33082 Bordeaux cedex



● REJOIGNEZ LA #TEAMV3



Twitter :
@TBM_V³



Facebook :
@TBMV³



● Disponible 24h/24

www.infotbm.com et l'appli TBM.



Adhérer au service V³, connaître l'occupation de chacune des stations du réseau, vous abonner et vous réabonner.

L'espace client

Consulter le suivi de votre utilisation sur infotbm.com dans espace client.



● Les agences TBM vous accueillent

Pour toute information sur le service et sur nos stations et

pour acheter votre abonnement.

Gambetta / Quinconces / Saint-Jean / Arts et métiers / Buttinière

Vos emprunts récompensés

PROGRAMME DE FIDÉLITÉ TBM
ÉCOMOBI.FR

EMPRUNTEZ UN V³
pour cumuler des points

+10 points

GAGNEZ
des cadeaux sur la boutique ecomobi.fr

INSCRIVEZ-VOUS VITE !

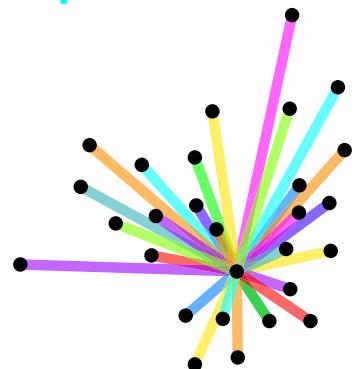


II - LA PLACE DU VÉLO AU SEIN DE BORDEAUX MÉTROPOLE

→ 1. Les actions mises en place par la Métropole

Installée dans le peloton de tête des agglomérations cyclables, Bordeaux Métropole continue de progresser sur le terrain des résultats avec notamment une nouvelle hausse record du nombre de cyclistes sur Bordeaux Métropole en 2018.

Les derniers comptages effectués en différents points stratégiques de la Métropole - 24 capteurs qui fonctionnent 24h/24 et 7 jours/7 - font apparaître une nouvelle fois une très forte dynamique : + 10,5 % par rapport à 2017 qui était déjà une année record (+ 12 % par rapport à 2016).



Ces résultats positifs sont le fruit des efforts réalisés par Bordeaux Métropole pour favoriser la pratique du vélo, notamment grâce au plan vélo métropolitain, voté fin 2016, et élaboré en partenariat avec les 28 communes de la Métropole et différents acteurs associatifs. Avec 70 millions d'euros investis sur la période 2017 – 2020, le plan vélo métropolitain place l'agglomération bordelaise en haut du podium hexagonal pour l'effort d'investissement, par habitant, en faveur du vélo. Bordeaux fait partie du peloton de tête des agglomérations affichant une politique cyclable dynamique.

Le plan vélo métropolitain se décline en quatre axes

- donner envie de faire du vélo,
- initier à la pratique du vélo,
- donner à tous l'accès à un vélo,
- permettre de circuler à vélo en toute sécurité.

Le développement du réseau V³ avec l'augmentation et l'agrandissement des stations V³ et l'arrivée du V³ électrique, s'inscrit donc parmi les actions phares menées par la métropole.

Le vélo présente de nombreuses conséquences positives pour les habitants

- fiabilisation et baisse des temps de déplacements,
- diminution de la congestion automobile,
- baisse des dépenses de santé,
- impact positif sur le pouvoir d'achat...

→ 2. Le V³ en quelques chiffres

Plus de 1 800 V³ (dits VCub) sont à votre disposition 7j/7, 24h/24, dont 1 000 compatibles avec l'option électrique. Ils sont à votre disposition sur 179 stations et vous offrent une mobilité en toute liberté sur le territoire de Bordeaux Métropole.

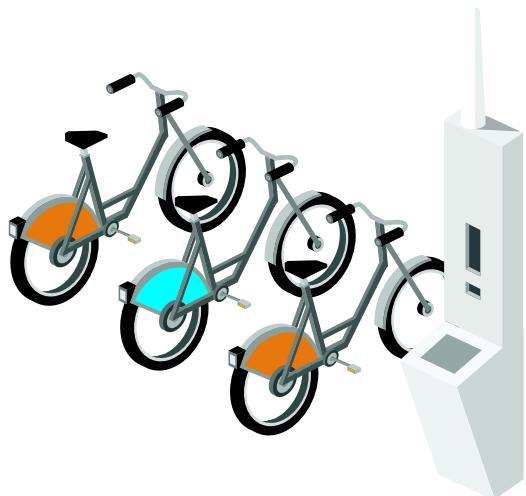
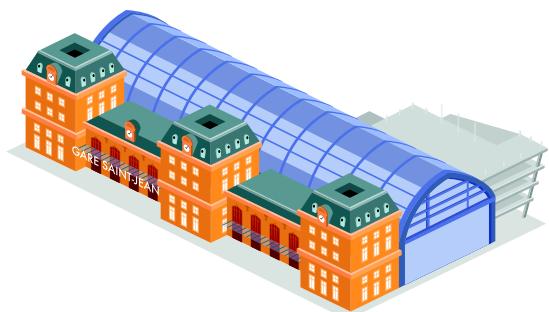
Pour repérer les stations V³⁺ : infotbm/ onglet V³

179 stations
réparties sur les 28 communes

Plus de **1 800 vélos**
dont prochainement 1 000 vélos
électriques

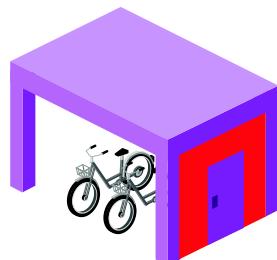
2 extensions récentes
offrant au total **30 bornettes** :
Dubreuil Turenne / Cité Administrative

2 Parcs-Vélo (P+V)
sur la gare Saint-Jean : Charles
Domercq (355 places, 40 casiers et
1 gonfleur) et Belcier (366 places
et 1 gonfleur) ces derniers sont
accessibles avec le titre « parcs-vélo
St Jean »



**3 nouvelles stations depuis
le début de l'année :**

- Musée de la Mer et de la Marine
- Jean Jaurès
- Rue Paulin



10 abris vélos
répartis en périphérie de
l'agglomération réservés aux abonnés
TBM (14 places par abris) et 19 parkings
vélos répartis dans les P+R (10 à 22 places
selon le P+R)

III - LES RÈGLES DE SÉCURITÉ

→ 1. Le vélo et les transports en commun

- Dans le bus, les vélos sont strictement interdits.
- À bord des BAT³, ils sont autorisés dans la limite de 6 vélos par catamaran.
- Dans le tram, les vélos sont strictement interdits en heures de pointe (de 7h à 9h et de 16h à 19h). Ils sont autorisés de 9h à 16h sous réserve d'une fréquentation fluide, le conducteur peut à tout moment demander la sortie d'un vélo.
- Les vélos pliés sont admis à toute heure de la journée.

→ 2. Les règles de sécurité

En raison d'accidents fréquents sur Bordeaux Métropole entre des cyclistes et des automobiles / camions / transport en commun, nous invitons les cyclistes à la plus grande vigilance pour leur sécurité et celle des autres.

Angles morts

L'angle mort est un espace situé autour d'un véhicule et qui n'est pas visible par le conducteur. La non visibilité augmente considérablement le risque d'accident. Il arrive, notamment pour les gros gabarits (camion et bus), que l'angle mort du véhicule empêche le conducteur de voir le cycliste.



UN CONSEIL : ne restez jamais à côté d'un camion ou d'un bus. Préférez vous placer loin devant ou bien restez derrière mais jamais sur les côtés.

En cas de nuit ou de pluie

Restez bien visible !

Pensez à l'éclairage : Tout vélo doit être équipé d'un feu blanc ou jaune à l'avant et d'un feu rouge à l'arrière ! De plus, nous vous recommandons de porter un gilet rétro-réfléchissant et un casque pour votre sécurité !



Feux tricolores

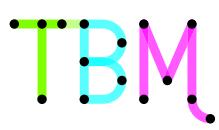
Lorsque vous arrivez à un feu tricolore, arrêtez-vous. Vous êtes soumis au code de la route, comme pour un véhicule, vous devez vous arrêter aux feux tricolores.

Feux aux abords du tramway

Soyez vigilants aux abords du tramway. Pour rappel, le tramway met jusqu'à 50 mètres à s'arrêter. Vous devez vous arrêter au feu rouge lorsqu'un tramway arrive.

Retrouvez sur infotbm.com les 10 conseils de vélo-cité !





TRANSPORTS
BORDEAUX MÉTROPOLE

Le sens de la ville

